

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

2023-31

**DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L5217-10-6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**OBJET: VIREMENT DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET
PRINCIPAL 2023**

Monsieur le Président,

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n°2023-046, en date du 12-04-2023, approuvant le budget principal 2023,

Considérant la délibération n°2023-043, en date du 12-04-2023, approuvant la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, et autorisant Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles,

Considérant la nécessité de modifier la quantité des matériaux à poser suite à des aléas de chantier sur la Commune de Saint Germain du Bel Air pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,

Considérant la nécessité de modifier la quantité des matériaux à poser suite à des aléas de chantier sur la Commune de Saint Germain du Bel Air pour le compte de la Commune,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense, d'un montant de 3 716,00 €, ne sont pas prévus en dépenses d'investissement du budget principal 2023,

Considérant les crédits disponibles à l'opération 141 « Equipements divers » en section d'investissement du budget principal 2023,

DECIDE

Les crédits de l'opération n° 141 « Equipements divers » sont diminués de 3 716,00 € au profit de l'opération n°136 « Travaux voirie 2023 », article 21751 « Réseaux de voirie » pour un montant de 2 000,00 €, en section d'investissement et au profit de l'opération n°OPFI « Opérations financières », article 45813 « Dépenses à subdiviser par mandat » pour un montant de 1 716,00 €, en section d'investissement du budget principal 2023.

Conformément à l'article L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision lors de la prochaine séance.



Fait à Gourdon, le 15 décembre 2023

Le Président,
Jean-Marie COURTIN